

Fonctionnement du poste de travail et du réseau local : tests de fonctionnalité avec panel de participants en vue d'évaluer la pertinence de la solution NEXTHINK (pour information)

La Direction Générale (DG) explique que l'enquête de satisfaction informatique annuelle a mis en évidence l'attente forte des utilisateurs vis-à-vis de l'informatique.

Cette attente des agents a été confirmée par le grand remue-méninges publié au mois de septembre dernier qui s'exprime autour de 3 axes :

- la fiabilité et la disponibilité des données ;
- la réduction du nombre d'incidents et d'indisponibilités notamment lors des mises en production ;
- une communication plus rapide, transparente et lisible lors d'incidents.

La DG a donc mis en place une mission à destination des utilisateurs internes : AGATHE. Elle vise à appréhender l'expérience de l'utilisateur la plus complète possible grâce à une vision à 360 degrés. Ainsi, **les équipes informatiques pourraient améliorer, en continu, l'expérience numérique des utilisateurs internes pour répondre plus vite et mieux à leurs besoins.**

Quatre Directions sont sollicitées pour participer à cette **expérimentation** dont la DDFiP de l'Hérault avec **250 ordinateurs**.

Seules les activités professionnelles du poste de travail feront l'objet d'un suivi dans l'outil NEXTHINK. Les postes outillés de la solution NEXTHINK concernent les profils suivants :

- agents tous domaines confondus ;
- quelques responsables de service ;
- les équipes d'assistance informatiques (CID) de l'ESI de Montpellier.

Les objectifs assignés dans le cadre de cette expérimentation sont :

- mesurer l'état de santé du poste de travail ;
- mesurer l'expérience utilisateur au travers de son utilisation des applications DGFiP ;
- disposer d'une vision en temps réel des problématiques rencontrées par les utilisateurs et apporter une résolution rapide par les services d'assistance ;
- réaliser une enquête de satisfaction directement auprès des utilisateurs d'une application, d'un domaine métier,...

Pour l'Hérault, l'expérimentation est programmé du 3 au 31 juillet. Les agents sélectionnés seront avertis en amont. Il s'agirait de répondre à 2 ou 3 sondages de façon anonyme.

Élection des représentants des personnels au Conseil médical (pour avis)

Le conseil médical réuni en formation plénière est une instance consultative paritaire appelée à donner un avis sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie, sur la réalité des infirmités qui en résultent et sur le taux d'invalidité qui en découle.

Le conseil médical départemental est institué au niveau local, auprès du Préfet de département. **Le conseil médical départemental est compétent à l'égard des agents de la DGFIP qui exercent leurs fonctions dans le département**, à l'exclusion des agents relevant du conseil médical ministériel (pour la DDFIP 34 il s'agit des AGFiP et AfiP, agents dont les maladies professionnelles sont liées au SARS CoV2 quelle que soit leur affectation et agents ayant occupés un poste localisé dans le bâtiment « le TRIPODE » à Nantes entre 1972 et 1993 et dont les maladies professionnelles sont liées à l'amiante).

Le conseil médical se compose :

- **en formation restreinte** : de trois médecins titulaires ;
- **en formation plénière** : de trois médecins titulaires, de deux représentants de l'administration et de deux représentants du personnel.

Une liste de 15 représentants a été votée par les élus titulaires CGT, Solidaires et FO siégeant à ce CSAL. L'ordre d'apparition sur la liste définit l'ordre selon lequel il sera fait appel aux représentants du personnel pour siéger en séance plénière. Sont élus :

1	Denis DE BLOCK
2	Frédéric MASON
3	Nicolas PONTHEU
4	Jasmine VADAINÉ
5	Arnaud BLANFUNEY
6	Agnès NOVIO
7	Aurélié LAJOUÉ
8	Guillaume ROUSSEL
9	Bernadette JAGA
10	Thami FATHI
11	Claude DANJARD
12	Patricia DELGADO-GRISEL
13	Corinne CORNET
14	Nathalie BIRET
15	Corinne VALORA